



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
24 février 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Communiqué officiel de la 4712e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège,  
à New York, le lundi 24 février 2003, à 12 h 30

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal.

« À sa 4712e séance, tenue à huis clos le 24 février 2003, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation en Afghanistan".

Conformément à l'invitation qu'il avait adressée à sa 4711e séance en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, le Conseil a entendu une déclaration de S. E. M. Harald Braun, Représentant spécial du Gouvernement allemand.

Le Président a adressé une invitation à M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, conformément à la décision prise à la 4711e séance, en application de l'article 39.

Les membres du Conseil, M. Braun et M. Guéhenno ont eu un échange de vues constructif. »

